Lexique des sigles RH & syndicaux

Instances, mandats syndicaux, structures CGT, négociation d'entreprise et vocabulaire de procédure

Comment utiliser ce lexique

Les sigles qui reviennent le plus souvent autour du CSE et de l'action syndicale en entreprise, classés en sept parties : instances du personnel, mandats syndicaux, structures CGT, négociation d'entreprise, RH/contrats, santé-sécurité et procédure. À garder sous la main en réunion, en distribution de tracts ou en préparation d'entretien.

1. Instances représentatives du personnel

L'instance unique actuelle, ses commissions, et les anciennes instances qu'elle a remplacées en 2018.

CSE — Comité Social et Économique
Instance unique de représentation du personnel, obligatoire à partir de 11 salariés. Fusion des anciennes instances (DP, CE, CHSCT) issue des ordonnances de 2017, élue pour 4 ans sauf accord fixant une autre durée.

CSEC — CSE Central
Instance qui coordonne les différents CSE d'établissement, dans une entreprise organisée en plusieurs établissements distincts.

CSSCT — Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail
Commission du CSE, obligatoire au-delà de 300 salariés (ou imposée par l'inspection du travail en dessous), qui instruit les questions de santé, sécurité et conditions de travail.

RP — Représentant de Proximité
Représentant local, créé par accord d'entreprise, chargé d'assurer une présence au plus près des salariés en complément du CSE.

DP — Délégué du Personnel *(ancien)*
Instance élue chargée des réclamations individuelles et collectives des salariés, supprimée et absorbée par le CSE en 2018.

CE — Comité d'Entreprise *(ancien)*
Instance chargée des attributions économiques et des activités sociales et culturelles, fusionnée dans le CSE en 2018.

CHSCT — Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail *(ancien)*
Instance dédiée à la prévention des risques professionnels, fusionnée dans le CSE en 2018 ; attributions en partie reprises par la CSSCT.

CCE — Comité Central d'Entreprise *(ancien)*
Ancêtre du CSE Central, dans les entreprises à établissements multiples, avant la réforme de 2018.

DUP — Délégation Unique du Personnel *(ancien)*
Dispositif ayant permis de regrouper DP, CE et CHSCT en une seule instance, avant la généralisation du CSE.

2. Mandats et représentants syndicaux

Qui négocie, qui siège, et à quel titre.

DS — Délégué Syndical
Représentant désigné par un syndicat représentatif pour négocier au nom des salariés (accords, NAO…). Désignation possible à partir de 50 salariés, sous conditions de représentativité.

DSC — Délégué Syndical Central
DS désigné au niveau de l'entreprise entière, en plus des DS d'établissement, dans les entreprises à établissements multiples.

RSS — Représentant de la Section Syndicale
Désigné par un syndicat pas encore représentatif dans l'entreprise. Prérogatives proches du DS mais sans capacité à signer d'accords ; mandat orienté vers la représentativité, notamment en vue des élections professionnelles.

RS au CSE — Représentant Syndical au CSE
Désigné par une organisation syndicale pour siéger au CSE avec voix consultative, distinct des élus titulaires/suppléants qui ont voix délibérative.

Section synd. — Section syndicale
Structure qu'un syndicat peut constituer dans l'entreprise dès qu'il y compte au moins un adhérent, pour organiser son activité.

Salarié protégé
Statut protecteur des élus et mandatés : leur licenciement est subordonné à une autorisation préalable de l'inspection du travail, pendant le mandat et une période après.

3. Structures syndicales (CGT)

L'organisation confédérale, du syndicat d'entreprise à la confédération — et ses organes de direction internes.

CGT — Confédération Générale du Travail
Organisation confédérale, structurée en fédérations professionnelles et en unions territoriales (départementales, locales).

UL — Union Locale
Structure interprofessionnelle CGT qui regroupe les syndicats d'un même bassin géographique, tous secteurs confondus.

UD — Union Départementale
Structure CGT qui fédère les unions locales et syndicats à l'échelle d'un département.

FD — Fédération
Structure CGT qui regroupe, au niveau national, les syndicats d'une même branche ou d'un même secteur d'activité.

UGICT-CGT — Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens
Organisation spécifique de la CGT dédiée aux ingénieurs, cadres et techniciens — souvent pertinente dans les entreprises de services numériques.

CCN — Convention Collective Nationale
Accord de branche fixant des règles applicables à un secteur entier (ex. la convention Syntec pour le conseil et l'ingénierie informatique).

OS — Organisation Syndicale
Terme générique désignant un syndicat, employé notamment dans les échanges avec la direction et l'administration.

Congrès
Instance souveraine d'une structure CGT, réunie périodiquement selon les statuts. Vote le bilan et l'orientation, élit la Commission Exécutive.

CE — Commission Exécutive *(homonyme IRP)*
Organe de direction élu par le congrès d'une structure CGT, chargé d'animer les orientations entre deux congrès. À ne pas confondre avec le CE « Comité d'Entreprise » cité plus haut.

Bureau
Exécutif resserré issu de la Commission Exécutive, qui assure la gestion courante entre les réunions de la CE.

SG — Secrétaire Général / Secrétaire Générale
Dirige et représente une structure CGT, désigné·e par la CE ou le Bureau. Certaines structures ont adopté une direction collégiale plutôt qu'un SG unique.

CFC — Commission Financière de Contrôle
Instance de contrôle des comptes et de la gestion financière, élue par le congrès indépendamment de la Commission Exécutive.

4. Négociation & accords d'entreprise

Ce qui se négocie chaque année, et les accords qui encadrent la vie de l'entreprise.

NAO — Négociation Annuelle Obligatoire
Négociation annuelle avec les syndicats représentatifs : salaires effectifs, temps de travail, égalité professionnelle, qualité de vie au travail, etc.

PAP — Protocole d'Accord Préélectoral
Accord négocié en amont des élections professionnelles : collèges électoraux, répartition des sièges, date du vote.

APC — Accord de Performance Collective
Permet à l'employeur d'aménager durée du travail, rémunération ou mobilité, sous conditions et contreparties négociées.

GPEC / GEPP — Gestion (Prévisionnelle) des Emplois et des Parcours Professionnels
Démarche — et négociation obligatoire dans certaines entreprises — d'anticipation des évolutions d'emplois et de compétences. GEPP a progressivement remplacé GPEC.

BDESE — Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales
Base documentaire du CSE, support de nombreuses consultations obligatoires. Anciennement BDES, avant l'ajout du volet environnemental.

5. RH, contrats et dispositifs individuels

Le vocabulaire courant des relations individuelles de travail.

DRH / RH — Direction / Ressources Humaines
Fonction ou service en charge de la gestion du personnel dans l'entreprise.

CDI / CDD — Contrat à Durée Indéterminée / Déterminée
Les deux formes principales du contrat de travail ; le CDD est par nature temporaire et encadré par des règles de recours limitées.

PSE — Plan de Sauvegarde de l'Emploi
Encadre les licenciements économiques collectifs, obligatoire à partir de 50 salariés lorsqu'au moins 10 licenciements sont envisagés sur 30 jours.

PDV — Plan de Départ Volontaire
Réduction d'effectifs reposant sur des départs proposés sur la base du volontariat, sans licenciement contraint.

CSP — Contrat de Sécurisation Professionnelle
Accompagnement renforcé vers l'emploi, proposé aux salariés licenciés pour motif économique dans les entreprises de moins de 1000 salariés.

CET — Compte Épargne Temps
Permet d'accumuler des droits à congé rémunéré ou une rémunération, en contrepartie de jours de congé ou de repos non pris.

OPCO — Opérateur de Compétences
Organisme agréé par l'État qui finance et accompagne la formation professionnelle, par branche d'activité.

CPF — Compte Personnel de Formation
Compte individuel de droits à la formation, mobilisable par le salarié tout au long de sa vie professionnelle.

RQTH — Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
Statut administratif ouvrant droit à des mesures d'accompagnement et d'aménagement dans l'emploi.

6. Santé, sécurité & contentieux

Prévention des risques et cadre du contrôle administratif.

AT / MP — Accident du Travail / Maladie Professionnelle
Événements de santé liés au travail, ouvrant des droits spécifiques et relevant des attributions de la CSSCT.

DUERP — Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
Document obligatoire, tenu à jour par l'employeur, qui recense et évalue les risques professionnels de l'entreprise.

DREETS — Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Administration régionale qui a repris depuis 2021 les missions de l'ex-DIRECCTE : inspection du travail, homologation des PSE, etc.

Délit d'entrave
Infraction pénale sanctionnant l'employeur qui porte atteinte au fonctionnement régulier des IRP ou à l'exercice du droit syndical.

7. Vocabulaire de procédure

Les termes qui reviennent dans le fonctionnement courant des instances.

Heures de délégation
Crédit d'heures rémunérées dont disposent les élus et représentants syndicaux pour exercer leur mandat.

ODJ — Ordre du Jour
Liste des points à traiter en réunion. Pour le CSE, établi conjointement par le président et le secrétaire.

PV — Procès-Verbal
Compte-rendu officiel d'une réunion d'instance, qui fait foi des débats et des décisions.

Titulaire / Suppléant
Les deux catégories d'élus au CSE. Les suppléants remplacent les titulaires absents et n'assistent aux réunions qu'en cas de remplacement, sauf accord contraire.

Franchissement de seuil
Moment où l'effectif de l'entreprise atteint un seuil légal (11, 50, 300, 1000 salariés…) qui déclenche de nouvelles obligations pour l'employeur.

Repères généraux de droit du travail français — à vérifier au cas par cas selon la convention collective applicable et les accords d'entreprise en vigueur.